

Compte rendu de la séance

du mardi 08 mars 2016

Date de convocation 02/03/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUCHE, Cédric LOUBET, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Cédric RUAULT par Thierry GRIFFEL, Laurence RIVIERE par Cédric LOUBET

Absente : Chantal CADAUX

Secrétaire(s) de la séance: Cédric LOUBET

Ordre du jour:

- Classement en agglomération d'une partie de la D 39 à la Caïphe Haute
- Classement en agglomération d'une partie de la voie communale 8 à la Barrière
- Logement
- Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget de la commune et de l'assainissement
- Affectation du résultat
- Débats et orientations budgétaires (vote du taux des taxes, vote du montant des subventions...)
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Classement en agglomération d'une partie de la D39 à La Caïphe-Haute

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande avait été déposée auprès du Département pour faire classer une partie de la D39 au lieu-dit Larmès/La Caïphe en agglomération.

Suite à l'avis favorable des services, Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de circulation sera prochainement pris pour mettre en application la nouvelle zone d'agglomération du point entrée PR 5+425 - sortie PR 6+007.

Classement en agglomération d'une partie de la VC 8 à La Barrière

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande avait été déposée par les administrés de la zone de la Barrière afin de réguler la vitesse des usagers.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour réduction de vitesse et va contacter la commune de Saint Gauzens pour la zone frontalière.

Vacance Logement Appartement 1 (DE 2016 018)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement est libre au 15 mars.

La Mairie ne le louera pas pendant une quinzaine de jours afin de le rafraîchir.

Le prochain locataire, Mme SICARD Isabelle pourra prendre possession des lieux à compter du 1er avril 2016.

Accepté à l'unanimité.

Vote du compte administratif de la Commune (DE 2016 013)

1. Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 883.11			85 001.08	6 883.11	85 001.08
Opérations exercice	103 966.55	69 092.38	280 315.47	322 797.10	384 282.02	391 889.48
Total	110 849.66	69 092.38	280 315.47	407 798.18	391 165.13	476 890.56
Résultat de clôture	41 757.28			127 482.71		85 725.43
Restes à réaliser	8 161.87	10 000.00			8 161.87	10 000.00
Total cumulé	49 919.15	10 000.00		127 482.71	8 161.87	95 725.43
Résultat définitif	39 919.15			127 482.71		87 563.56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion de la Commune (DE 2016 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement de la Commune (DE 2016 014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 127 482.71 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	85 001.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	49 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	42 481.63
Résultat cumulé au 31/12/2015	127 482.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	127 482.71
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	39 919.15
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	87 563.56
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Accepté à l'unanimité.

Vote du compte administratif complet CCAS (DE 2016 016)

Le Conseil du CCAS réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 425.44				1 425.44
Opérations de l'exercice		324.81				324.81
TOTAUX		1 750.25				1 750.25
Résultat de clôture		1 750.25				1 750.25
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total			1 750.25
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

A l'unanimité

	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 750.25	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du compte administratif complet ASSAINISSEMENT (DE_2016_017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 354.83		352.52		49 707.35
Opérations de l'exercice	8 422.09	21 723.35	1 320.00	2 893.00	9 742.09	24 616.35
TOTAUX	8 422.09	71 078.18	1 320.00	3 245.52	9 742.09	74 323.70
Résultat de clôture		62 656.09		1 925.52		64 581.61
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		64 581.61
				Pour mémoire : virement à la s		54 281.88

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
62 656.09	au compte 002 (excédent de fon

A l'unanimité.

Débats et orientations budgétaires :

Mise en place d'une commission finance pour anticiper au mieux le budget et les demandes de subventions d'une année à l'autre.

Monsieur le Maire propose plusieurs pistes d'investissement pour l'année en cours :

- fermeture du préau de la salle de rencontres par la mise en place d'un store vertical.
- toiture de l'église de Larmès
- renforcement des murs du cimetière de Larmès et Saint Sigismond
- menuiseries et volets sur bâtiment public
- mise en accessibilité : première tranche.....

Première analyse des dossiers de demandes de subventions aux associations.

Une note type sera envoyée et devra être remplie par les associations de la commune souhaitant avoir une subvention.

En effet, les éléments fournis sont trop aléatoires d'une association à l'autre pour être correctement analysés.

La séance est levée à 23h00.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	Représenté par GRIFFEL Thierry
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Représentée par LOUBET Cédric
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	

